



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE OSSE-EN-ASPE

Arrêté n°4 du 27 avril 2021

Objet : Permission d'occupation temporaire du domaine public  
Rue du Saillet

Pétitionnaire : Olivier PERADEJORDI  
1 rue du Saillet  
64490 OSSE EN ASPE

Le Maire de la Commune de OSSE-EN-ASPE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
VU la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,  
CONSIDERANT la demande du 27 avril 2021 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner un véhicule devant le maison sise 1 rue du Saillet le samedi 1<sup>er</sup> mai afin d'effectuer son déménagement.

A R R Ê T E

**Article 1 :** le samedi 1<sup>er</sup> mai 2021, le pétitionnaire procède à son déménagement. il est autorisé à stationner sur la voie publique au niveau du 1 rue du Saillet . la circulation pourra être interrompue le temps des opérations de déménagement.

**Article 2 :** La pré signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes. La mise en place, le maintien et l'entretien de cette signalisation seront sous la responsabilité du demandeur sus-désigné de jour comme de nuit.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M.Olivier PERADEJORDI
- Gendarmerie de Bedous

qui sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OSSE-EN-ASPE,  
Le 27 avril 2021

Le Maire,  
Gérard BURS



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.